

CONSEIL DES MINISTRES
Onzième session ordinaire
Alger - Septembre 1968

PROJET D'ORDRE DU JOUR

DE LA ONZIEME SESS'ON ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

1. (a) Election des membres du bureau
(b) Adoption de l'ordre du jour
(c) Organisation des travaux de la session.
2. Rapport du Secrétaire général administratif

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES

3. Rapport du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières.
4. Projet de révision du barème des salaires et de la structure du Secrétariat.
5. Rapport des liquidateurs de l'ex-CCTA.
6. Rapport sur le financement de l'action en justice relative au Sud-Ouest Africain.
7. Rapport sur l'amortissement des bâtiments de l'OUA à Lagos (CSTR)
8. Rapport financier sur la mise en oeuvre du budget de 1967/1968.
9. Examen du budget supplémentaire de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage pour l'exercice financier 1968/1969.
10. Recommandation relative aux nouveaux taux d'indemnités journalières accordées aux membres du personnel de l'OUA en mission officielle.
11. Rapport des comités mixtes créés pour examiner la question de la construction des bureaux permanents du siège de l'OUA.
12. Choix d'un emblème de l'OUA.
13. Requêtes en vue de bénéficier du statut d'observateur auprès de l'OUA :
 - (a) Union douanière et économique de l'Afrique Centrale ;
 - (b) Commission du Fleuve Niger ;
 - (c) Conseil supérieur du Sport en Afrique ;
 - (d) Conférence des Femmes africaines.

CM 0211

MICROFICHE



QUESTIONS POLITIQUES ET DE DECOLONISATION

14. Rapport du Comité de Libération
15. Rhodésie
- (a) Rapport du Secrétaire général administratif
 - (b) Rapport du Comité des Cinq
 - (c) Rapport des Ministres des affaires étrangères de l'Algérie, du Sénégal et de la Zambie.
16. Territoires sous domination portugaise, française et espagnole
- (a) Rapport du Secrétaire général administratif
 - (b) Rapport du Comité des Cinq sur l'Angola
 - (c) Rapport des Ministres des affaires étrangères du Libéria, de la Tunisie, de Madagascar et du Sierra Leone sur les territoires sous domination portugaise.
17. Le problème du Sud-Ouest africain
- Rapport du Secrétaire général administratif.
18. Apartheid et discrimination raciale
- (a) Rapport du Secrétaire général administratif
 - (b) Rapport des Ministres des affaires étrangères du Libéria, de la Tunisie, de Madagascar et du Sierra Leone sur leurs efforts auprès du Conseil de sécurité.
19. Le problème des réfugiés
- Rapport de la Commission ad hoc de l'OUA sur les réfugiés relatif à une convention africaine sur les réfugiés.
20. Rapport de la Commission spéciale sur le conflit frontalier algéro-marocain
21. Rapport du Président de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage.

COOPERATION INTERAFRICAINNEDANS LES DOMAINES ECONOMIQUE, SOCIAL, SCIENTIFIQUE ET CULTUREL22. Coopération économique et sociale(a) Question économiques

- (1) Commerce et développement (l'Afrique et la CNUCED)
- (2) Intégration des marchés en Afrique
- (3) Système monétaire international et besoins en liquidités des pays africains
- (4) Foire commerciale panafricaine
- (5) Groupements régionaux.

(b) Questions sociales et du travail

- (1) Affaires sociales et développement communautaire
- (2) Assistance technique interafricaine
- (3) Syndicats africains (Réunion en vue de parvenir à l'unité)
- (4) Rapport sur la Conférence des Ministres africains du Travail.

(c) Questions des transports et télécommunications

- (1) Coopération interafricaine dans les transports routiers, ferroviaires et maritimes
- (2) Télécommunications panafricaines (Rapport intérimaire)
- (3) Aviation civile (Rapport intérimaire)

23. Coopération dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé.

(a) Rapport général

(b) Premier festival culturel panafricain (Rapport intérimaire)

(c) Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles

(d) Création d'établissements de formation et de recherche (ou centres d'excellence) en Afrique (Rapport intérimaire)

(e) Constitution de réserves régionales de céréales vivrières en Afrique (Rapport intérimaire)

(f) Rapport sur la conférence organisée conjointement par l'UNESCO et l'OUA sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique.

24. Rapport intérimaire sur la coopération judiciaire interafricaine

25. ORDRE DU JOUR DE LA
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

Examen de l'ordre du jour provisoire de la Cinquième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

POINTS PROPOSES PAR LES ETATS MEMBRES

26. Amendement de l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil des Ministres - proposé par la Tunisie.
27. Election du Président de la vingt-quatrième Assemblée générale des Nations Unies :
- (a) Candidature de S.E. Mlle ANGIE E. BROOKS du Libéria - proposé par le Libéria.
 - (b) Candidature de S.E. M. AHMED TAIBI BENHIMA du Maroc - proposé par le Maroc
 - (c) Candidature de S.E. M. Sam ODAKA de l'Ouganda - proposé par l'Ouganda.
28. Révision de la composition du Comité de Coordination pour la libération de l'Afrique - proposé par le Maroc.
29. Demande de subvention présentée par le Conseil Supérieur du Sport en Afrique - proposé par le Cameroun
30. Tenue d'une seconde Conférence des "77" - proposé par le Sénégal
31. Date et lieu de la prochaine session
32. Questions diverses.

CONSEIL DES MINISTRES
Onzième session ordinaire
Alger, Septembre 1968.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
DE LA CINQUIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

1. (a) Election des membres du bureau
(b) Adoption de l'ordre du jour
(c) Organisation des travaux de la session.
2. Rapport du Secrétaire général administratif
3. Recommandations de la Dixième session ordinaire du Conseil des Ministres.
4. Recommandations de la Onzième session ordinaire du Conseil des Ministres.
5. Rapport de la commission consultative sur le Nigéria.
6. Rapport de la Commission spéciale sur les mercenaires.
7. Amendements proposés à la Charte de l'OUA :
 - (a) Amendement à l'article XX -proposé par la Zambie
 - (b) Amendements aux articles IX et XII, alinéa 2 ; suppression des articles XX, XXI et XXII - proposé par la Tunisie.
8. Election du Secrétaire général administratif et de ses adjoints.
9. Election d'un Vice-Président et des membres de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage.
10. Adhésion à la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA.
11. Date et lieu de la Sixième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.
12. Questions diverses.

NOTES EXPLICATIVES RELATIVES A L'ORDRE DU JOURPoint 1 de l'ordre du joura) Election des membres du bureau

L'on renvoie à l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil des Ministres qui stipule l'élection d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur, dont le mandat prend fin au début de la session ordinaire suivante.

Les représentants des Etats membres dont les noms suivant ont fait partie du bureau du Conseil des Ministres :

1ère session ordinaire :	Président	- Sénégal
	Vice-Président	- Dahomey
	Rapporteur	- Algérie
2ème session ordinaire :	Président	- Nigéria
	1er vice-Président	- Kenya
	2ème vice-Président	- R.C.A.
	Rapporteur	- R.A.U.
3ème session ordinaire :	Président	- R.A.U.
	1er vice-Président	- Malawi
	2ème vice-Président	- Côte d'Ivoire
	Rapporteur	- Maroc
4ème session ordinaire :	Président	- Kenya
	1er vice-Président	- Niger
	2ème vice-Président	- Libéria
	Rapporteur	- Zambie
5ème session ordinaire :	Président	- Ghana
	1er vice-Président	- Somalie
	2ème vice-Président	- Cameroun
	Rapporteur	- Gambie

6ème session ordinaire : Président	- Ethiopie
1er vice-Président	- Soudan
2ème vice-Président	- Sierra Leone
Rapporteur	- Madagascar
7ème session ordinaire : Président	- Congo (Kinshasa)
1er vice-Président	- Togo
2ème vice-Président	- Ouganda
Rapporteur	- Libye
8ème session ordinaire : Président	- Libéria
1er vice-Président	- Tchad
2ème vice-Président	- Tanzanie
Rapporteur	- Burundi
9ème session ordinaire : Président	- Congo (Kinshasa)
1er vice-Président	- Tunisie
2ème vice-Président	- Mauritanie
3ème vice-Président	- Rwanda
Rapporteur	- Lesotho
10ème session ordinaire: Président	- Mali
1er vice-Président	- Haute-Volta
2ème vice-Président	- Botswana
Rapporteur	- Congo (Brazzaville)

b) Adoption de l'ordre du jour

L'on renvoie aux articles 14 et 15 du Règlement intérieur du Conseil des Ministres.

c) Organisation des travaux de la session

Le Secrétariat général voudrait recommander, encore une fois, la procédure adoptée lors des sessions antérieures du Conseil, en fonction de laquelle les longues séances de nuit ont été évitées.

Point 2 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général administratif

L'on renvoie à l'article 15 (1) du Règlement intérieur du Conseil des Ministres. Ce rapport couvrira la période qui va de février à octobre 1968, et passera en revue, dans leurs grands traits, les activités des quatre années écoulées.

Point 3 de l'ordre du jour

Rapport du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières

Ce rapport doit faire état des débats de la réunion dudit Comité, qui doit se tenir du 26 au 31 août 1968 à Alger.

Point 4 de l'ordre du jour

Projet de révision du barème des salaires et de la structure du Secrétariat de l'OUA

Sur la recommandation du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, lors de sa réunion à Bathurst (Gambie) en juillet 1967, et en application des décisions adoptées par le Conseil des Ministres lors de sa dixième session ordinaire, le Comité consultatif a été requis de revoir le barème des salaires et la structure du Secrétariat de l'OUA. Cette révision doit prendre en considération, comme donnée de base de toute comparaison, le niveau des salaires payés par d'autres organisations internationales et par les Missions diplomatiques africaines, en vue de réaliser des économies. D'autres détails relatifs à cette décision se trouvent dans le document CM/Cttee.B/Rpt.1.

Point 5 de l'ordre du jour

Rapport des liquidateurs de l'ex-CCTA

Conformément à la décision CM/Dec.11 prise par le Conseil des Ministres en novembre 1966, celui-ci était convenu de différer l'examen de la liquidation de l'actif et du passif de l'ex-CCTA, en attendant que lui soit présenté un rapport récent établi, sur cette question, par des liquidateurs. L'Ethiopie et le Soudan ont bien voulu proposer des experts qui ont composé l'équipe des li-

liquidateurs. Leur rapport au Conseil des Ministres figure dans le document CM/215.

Point 6 de l'ordre du jour

Rapport sur le financement de l'action en justice relative au Sud-Ouest africain

Lors de la dixième session ordinaire du Conseil des Ministres, qui s'est tenue à Addis-Abéba, le Secrétariat général avait été requis de présenter un deuxième rapport intérimaire au Conseil, lors de sa session suivante.

Ce rapport a été préparé en fonction de la correspondance échangée entre le Gouvernement du Libéria et le Secrétariat général, et sera présenté au Conseil des Ministres pour examen.

Point 7 de l'ordre du jour

Rapport sur l'amortissement des bâtiments de l'OUA à Lagos (CSTR)

Lors de la dixième session ordinaire du Conseil des Ministres, l'on avait pris note d'un rapport ayant trait à cette question, parce que le Secrétariat général avait informé le Conseil qu'un rapport d'ensemble préparé par les liquidateurs de l'ex-CCTA comprendra un chapitre relatif aux bâtiments de l'OUA à Lagos. Un rapport succinct sera présenté, fondé sur les recommandations du rapport des liquidateurs.

Point 8 de l'ordre du jour

Rapport financier sur la mise en oeuvre du budget de 1967/1968

Ce document comprendra les rapports financiers suivants :

- a) rapport sur les contributions reçues et les contributions dues, au titre des exercices financiers 1965/1967 et 1967/1968 ;
- b) rapport sur les contributions reçues et les contributions dues, au titre de l'action en justice relative au Sud-Ouest Africain, jusqu'au 31 mai 1968 ;
- c) rapport sur les revenus du 1er juin 1967 au 31 mai 1968 ;

- d) rapport sur les contributions versées au titre du budget de 1968/1969 ;
- e) rapport sur les comptes du Fonds général et du Fonds de roulement jusqu'au 31 mai 1968 ;
- f) bilan financier du Secrétariat général jusqu'au 31 mai 1968.

Point 9 de l'ordre du jour

Examen du budget supplémentaire de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage pour l'exercice financier 1968/1969.

A proprement parler, il ne s'agit pas là d'un véritable budget supplémentaire. Il s'agit, tout simplement, de demander au Conseil d'approuver le réajustement des crédits couverts au titre de certaines sections du budget. Aucun crédit supplémentaire n'est demandé.

Point 10 de l'ordre du jour

Recommandation relative aux nouveaux taux d'indemnités journalières accordées aux membres du personnel de l'OUA en mission officielle.

Lors de la dernière session du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, il a été demandé au Secrétaire général administratif de revoir les taux uniformes d'indemnités journalières versées aux membres du personnel de l'OUA en mission officielle, en prenant en considération le coût de la vie dans les pays où les fonctionnaires de l'OUA sont appelés à se rendre en mission. Des détails supplémentaires ayant trait à ce point figurent dans le document CM/187/Rev.1.

Point 11 de l'ordre du jour

Rapport des Comités mixtes sur les bureaux permanents du Siège

L'on renvoie à la résolution CM/Res.89/Rev.1, adoptée par le Conseil des Ministres, lors de sa septième session ordinaire.

Les Comités mixtes se sont réunis à Addis-Abéba du 27 au 29 juin 1968. Leur rapport est soumis au Conseil (cf. Document CM/221).

Point 12 de l'ordre du jourChoix d'un emblème de l'OUA

Par sa décision CM/Dec.27 (IX) prise lors de la neuvième session ordinaire, le Conseil des Ministres avait rejeté tous les projets présentés pour le concours relatif au choix d'un emblème de l'OUA. Il avait donné des directives pour qu'un autre concours soit organisé. Le document CM/222 soumis au Conseil des ministres donne tous les détails concernant ce concours.

Point 13 de l'ordre du jourRequêtes en vue de bénéficier du statut d'observateur auprès de l'OUA.

Le document CM/235 introduit les requêtes présentées par les quatre organismes suivants :

- (a) L'Union douanière et économique de l'Afrique Centrale.
- (b) La Commission du fleuve Niger.
- (c) Le Conseil supérieur du Sport en Afrique.
- (d) La Conférence des femmes africaines.

Point 14 de l'ordre du jourRapport du Comité de Libération

Le rapport du Comité de coordination est un rapport intérimaire couvrant la période qui va de mars à août 1968.

Point 15 de l'ordre du jourRhodésie

- (a) Le rapport couvre l'évolution de la situation en Rhodésie de mars à juillet 1968.
- (b) Le Comité des cinq fera un rapport sur ses activités depuis le mois de mars 1968.
- (c) Les ministres des Affaires étrangères de l'Algérie, du Sénégal et de la Zambie présenteront un rapport sur l'action qu'ils ont menée auprès du Conseil de sécurité concernant la question rhodésienne.

Point 16 de l'ordre du jourTerritoires sous domination portugaise, française et espagnole.

- (a) Le rapport couvre l'évolution de la situation politique générale dans ces territoires de mars à juillet 1968.

b) La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie à Kinshasa, a créé un comité des cinq sur l'Angola, ayant pour mandat de prendre toutes initiatives pour amener les mouvements de libération à constituer un front commun. Ce Comité fera un rapport sur les résultats de sa réunion tenue à Addis-Abéba en juin 1968.

c) Les Ministres des affaires étrangères feront un rapport sur leur action auprès du Conseil de Sécurité en ce qui concerne les territoires sous domination portugaise.

Point 17 de l'ordre du jour

Le problème du Sud-ouest africain

Le rapport couvrira l'évolution du problème du Sud-ouest africain de mars à juillet 1968.

Point 18 de l'ordre du jour

Apartheid et discrimination raciale

a) Le rapport du Secrétaire général administratif couvrira la période de mars à juillet 1968.

b) Le rapport des Ministres des affaires étrangères du Libéria, de la Tunisie, de Madagascar et du Sierra Leone couvrira la période de septembre 1967 à septembre 1968.

Point 19 de l'ordre du jour

Le problème des réfugiés

La résolution CM/Res.104 (IX) avait demandé à la Commission de l'OUA sur les réfugiés d'adopter un instrument régissant les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique. La Commission présentera un rapport sur les résultats de sa réunion à Addis-Abéba en juin 1968.

Point 20 de l'ordre du jourRapport de la Commission spéciale sur le conflit frontalier algéro-marocain

La Commission s'est réunie à Tanger en 1967, et doit se réunir à Alger aussitôt que possible. Si cette réunion a lieu avant le mois de septembre 1968, un rapport sera présenté au Conseil des ministres.

Point 21 de l'ordre du jourRapport du Président de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage.

Lors de la dixième session du Conseil des ministres (février 1968), le budget de la Commission pour la période transitoire allant du 1er mars au 30 juin 1968, et son budget régulier pour l'exercice 1968/1969, tels que proposés par la Commission, lors de sa première session ordinaire, ont été adoptés. C'est ainsi que le Président de la Commission a pu inaugurer le Bureau de la Commission en avril 1968, à Addis-Abéba, siège de la Commission d'après les statuts. Il fera un rapport sur la constitution de ce Bureau, et sur la deuxième session ordinaire de la Commission qui doit se tenir avant les prochaines Conférences de l'OUA à Alger (septembre 1968).

Point 22 de l'ordre du joura) Questions économiques1) Commerce et développement (l'Afrique et la CNUCED)

En application des résolutions antérieures du Conseil des Ministres, le Secrétariat a soumis au Conseil, lors de sa neuvième session, un document de travail. Suite à la résolution CM/Res.122 (IX), le Secrétariat présentera un exposé synoptique des Conférences d'Alger et de la Nouvelle-Delhi sur le commerce et le développement, pour mettre l'accent sur le progrès réalisé en vue de parvenir à des relations plus équitables dans les transactions internationales.

2) Intégration des marchés en Afrique

Le besoin d'intégrer les nombreux "mini-marchés" qui se partagent actuellement le continent africain, pour parvenir à

constituer des marchés de plus grande envergure et, par conséquent, plus viables, s'est manifesté partout en Afrique. Pour cette raison et pour d'autres encore, le Secrétariat a décidé de préparer un document qui sera présenté au Conseil pour examen et discussion.

3) Le système monétaire international et les besoins en liquidités des pays africains.

Les déficiences du système monétaire international telles qu'elles apparaissent actuellement et le besoin d'une réforme ont mené à des discussions entre les Gouverneurs du FMI et les représentants des pays occidentaux industrialisés (Groupe des Dix). Des discussions ont pris fin récemment et ce sont soldées par un certain nombre de réformes du FMI. La portée de ces réformes, en ce qui concerne le besoin en liquidités de l'ensemble du monde en voie de développement, et des pays africains en particulier, sera exposée dans ce document. D'autres réformes ayant trait au FMI et aux conventions bancaires des Etats métropolitains (pour prendre en considération les besoins en capitaux à court terme, nécessités par les échéances de l'exportation ou la pénurie de marchandises, qui, autrement, bouleverseraient les programmes de développement des pays en voie de développement) seront proposés.

4) Foire commerciale panafricaine

Un rapport intérimaire sur ce point sera soumis au Conseil, conformément à la résolution CM/Res.127 (IX) adoptée par le Conseil lors de sa neuvième session ordinaire, et demandant au Secrétaire général administratif d'organiser, aussitôt que possible, une foire commerciale panafricaine.

5) Groupements régionaux

Les groupements régionaux se réalisent dans le continent, d'une manière satisfaisante. Mais l'absence apparente de coordination et le manque d'information sur la nature des différents groupements appellent des mesures qui doivent faire échec aux concepts divergents qui sont actuellement à l'oeuvre. Pour faire pièce à cette tendance, le Conseil, lors de sa neuvième session ordinaire, a adopté la résolution CM/Res.125 (IX) qui demande aux Etats membres "de développer les échanges d'information dans ce domaine, par

l'intermédiaire du Secrétaire général administratif de l'OUA". N'ayant reçu des différents groupements que des informations relativement limitées (à l'exception, toutefois, de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Ouest-africain, dont on a pu avoir, non seulement tous les documents et comptes rendus, mais aussi le communiqué final), le Secrétariat a pris l'initiative d'organiser une mission d'enquête. Au cours de la présente session, les résultats de cette mission seront présentés sous la forme d'un rapport intérimaire.

b) Questions sociales et du travail

1) Affaires sociales et développement communautaire

Un rapport intérimaire sera présenté ayant trait à la mise en oeuvre de la résolution du Conseil des ministres CM/Res.128, adoptée lors de la neuvième session ordinaire, et qui a autorisé le Secrétaire général administratif à donner suite à la suggestion faite par la Conférence des ministres des affaires sociales, et a invité un Comité d'experts à se réunir à Addis-Abéba avant la Conférence mondiale.

2) Assistance technique interafricaine

Les possibilités de l'assistance technique interafricaine ont été passées en revue dans un document soumis au Conseil, lors de sa dixième session ordinaire à Addis-Abéba. Une étude plus exhaustive, qui a tiré partie d'autres recherches faites dans ce domaine depuis la dernière session, sera présentée.

3) Syndicats africains (Réunion en vue de parvenir à l'unité)

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour en application de la résolution CM/Res.129, adoptée par le Conseil des ministres, lors de sa neuvième session ordinaire, par laquelle le Secrétaire général administratif était autorisé à organiser une réunion en vue de l'unification des mouvements syndicaux africains. Un rapport succinct sera présenté au Conseil, sur les raisons pour lesquelles ladite conférence n'a pas eu lieu.

4) Rapport sur la Conférence des ministres africains du travail

Un rapport sur la septième session de la Conférence des ministres africains du travail, qui s'est tenue à Genève, du 30 mai au 4 juin 1968, sera présenté au Conseil.

e) Questions des transports et télécommunications

1) Coopération interafricaine dans les transports routiers, ferroviaires et maritimes

L'on renvoie à la résolution CM/Res.132 (IX) adoptée à Kinshasa. Les transports restent l'un des facteurs dont le développement coordonné est un préalable à l'intégration économique et sociale du continent africain. La situation, sous ce rapport, sera passée en revue dans le document présenté.

2) Télécommunications panafricaines

Le Comité du plan pour l'Afrique, réuni à Addis-Abéba en janvier 1967, a dressé le plan d'Addis-Abéba qui a été les données fondamentales d'un réseau africain de télécommunications. Dans le document présenté, il sera question d'un rapport intérimaire sur ce problème.

3) Aviation civile

L'on se souviendra que le document CM/Res.168 - Part 10 - intitulé : "Création d'une organisation africaine de l'aviation civile" a été présenté au Conseil lors de sa neuvième session ordinaire à Kinshasa. L'on se souviendra également qu'au mois de novembre 1964, une Conférence sur les transports aériens en Afrique avait été convoquée à Addis-Abéba conjointement par la CEA et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). L'une des recommandations de cette Conférence avait été la création de l'Organisation africaine de l'aviation civile. Après quoi, l'OACI, l'OUA et la CEA se sont rencontrées et un projet de statut soumis par l'OACI, a été modifié au cours de discussions conjointes entre l'OUA et la CEA. Ce projet amendé figure dans le document CM/168-Part 10 - dont mention a été faite ci-dessus. Le Conseil a adopté la résolution CM/Res.130 recommandant que le statut de l'OACI, tel qu'amendé par l'OUA et la CEA, constitue la base des discussions relatives

à la création d'un "organisme africain de l'aviation civile", et qu'une Conférence de tous les Etats membres soit convoquée à une date appropriée en vue de créer ledit organisme. Un rapport intérimaire sera présenté sur la mise en oeuvre de la résolution susmentionnée sur les contacts entre l'OUA, la CEA et l'OACI à ce sujet.

Point 23 de l'ordre du jour

Coopération dans le domaine de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé

a) Rapport général

L'on renvoie à la résolution AHG/Res.46 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

b) Le premier Festival culturel panafricain - Rapport intérimaire

L'on renvoie à la résolution CM/Res.147 (X) qui a arrêté de tenir le premier festival culturel panafricain à Alger (Algérie). Un rapport intérimaire sur cette question figure dans le document CM/232 - Part 1.

c) Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles

Le document CM/232 - Part 2 - comprend un rapport sur cette Convention, conformément à la demande du Conseil des ministres dans sa résolution CM/Res.145 (X).

d) Création d'établissement de formation et de recherche (ou centres d'excellence).

Un rapport intérimaire fait l'objet du document CM/232 Part 3, conformément aux directives figurant dans la résolution CM/Res.116 (IX) du Conseil des ministres.

e) Constitution de réserves régionales des céréales vivrières en Afrique

L'on renvoie à la résolution CM/Res.112 (IX) du Conseil des ministres. Un rapport intérimaire sur l'action menée en vue de la constitution de ces réserves régionales en Afrique fait l'objet du document CM/232 Part 4.

- f) Rapport sur la Conférence organisée conjointement par l'UNESCO et l'OUA sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique.

Conformément à la résolution CM/Res.111 (IX), l'UNESCO et l'OUA ont organisé cette Conférence qui s'est tenue du 16 au 27 juillet 1968 à Nairobi (Kenya). Le rapport de cette Conférence constitue le document CM/232 Part 5.

Point 24 de l'ordre du jour

Rapport intérimaire sur la coopération judiciaire interafricaine

Ce point est conforme aux stipulations de la résolution CM/Res.107 (IX) qui a demandé au Secrétaire général administratif de présenter, à la onzième session ordinaire du Conseil des ministres, un rapport de synthèse sur les diverses opinions des Etats membres de l'OUA au sujet de la proposition éthiopienne relative à la conclusion d'accords bilatéraux d'extradition ou à l'établissement de conventions multilatérales d'extradition, entre les Etats membres, proposition qui avait été élargie pour couvrir toute la question de la coopération judiciaire interafricaine.

Point 25 de l'ordre du jour

Ordre du jour de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

Examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Point 26 de l'ordre du jour

Amendement de l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil des ministres - proposé par la Tunisie

A cause du problème posé par l'élection d'un troisième vice-président pour diriger les débats du Comité sur la coopération interafricaine, alors que l'article 11 du Règlement intérieur ne prévoit que deux vice-présidents, le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de la République de Tunisie a proposé, lors de la dixième session ordinaire du Conseil des ministres, le projet d'amendement suivant :

"... Le Conseil élit au début de chaque session, au scrutin secret et à la majorité simple, un président, autant de vice-présidents qu'il y a des Commissions plénières, et un rapporteur ... etc.", la suite de l'article 11 demeurant inchangée. Cette proposition n'a pas pu être examinée au cours de la session de février 1968 du Conseil des ministres, puisqu'il avait été convenu que le président du Conseil dirigera les débats du Comité sur les questions budgétaires et financières composé des chefs de délégations seulement, les deux vice-présidents ayant été chargés de diriger les débats des deux autres Comités.

Point 27 de l'ordre du jour

Election du président de la Vingt-quatrième Assemblée générale des Nations Unies

(a) Candidature de S.E. Mlle Angie E. Brooks

L'on renvoie à l'appendice A du présent document qui est une note verbale du Gouvernement du Libéria à laquelle se trouve joint le curriculum vitae de Mlle Brooks.

(b) Candidature de S.E. M. Ahmed Taibi Benhima du Maroc

L'on renvoie à l'appendice B du présent document où figurent des lettres émanant :

- 1) de l'ambassade du Maroc à Addis-Abéba ;
- 2) du Ministère des Affaires étrangères du Maroc ;
- 3) du Ministre des Affaires étrangères du Maroc, S.E. M. Ahmed Laraki, aux Ministères des Affaires étrangères des Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine ;
- 4) de la Mission permanente du Maroc au Secrétariat du groupe africain aux Nations Unies ;
- 5) de la Mission permanente du Maroc aux Missions permanentes africaines auprès des Nations Unies.

(c) Candidature de S.E. M. Sam ODAKA de l'Ouganda

L'on renvoie à l'appendice C du présent document où figurent les lettres suivantes :

- (1) Une note du Ministère des Affaires étrangères de l'Ouganda au Secrétariat général de l'OUA ;
- 2) Une note du Ministère des Affaires étrangères de l'Ouganda aux Ministères des Affaires étrangères des Etats membres de l'OUA, à laquelle se trouve joint le curriculum vitae de M. Sam ODAKA.

Point 28 de l'ordre du jour

Révision de la composition du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique.

L'on renvoie à l'appendice D du présent document qui comprend une lettre de l'Ambassade du Maroc à Addis-Abéba et une note verbale du Ministère des Affaires étrangères du Royaume du Maroc.

Point 29 de l'ordre du jour

Demande de subvention présentée par le Conseil supérieur du Sport en Afrique.

L'on renvoie au document CM/211/Rev.1/Add.1 où se trouvent les notes de l'Ambassade du Cameroun à ce sujet, la demande de subvention et le mémoire rédigé à l'appui de cette demande.

Point 30 de l'ordre du jour

Tenue d'une seconde conférence des "77"

L'on renvoie au document CM/211/Rev.1/Add.2 où se trouve la note du Sénégal demandant l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Point 31 de l'ordre du jour

Date et lieu de la prochaine session.

Point 32 de l'ordre du jour

Questions diverses.



10208/DF

Département d'Etat
Monrovia, Libéria

Le Département d'Etat de la République du Libéria présente ses compliments au Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine, et a l'honneur de lui rappeler que la Mission permanente du Libéria aux Nations Unies avait, le 4 mars 1968, officiellement informé le Groupe africain aux Nations Unies de la décision du Gouvernement du Libéria de poser la candidature du Sous-Secrétaire d'Etat du Libéria, Mlle Angie Brooks, à la présidence de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se réunit en septembre 1969.

Le Département d'Etat adresse ci-joint au Secrétariat général de l'OUA une copie du curriculum vitae du Sous-Secrétaire d'Etat, Mlle Brooks, et lui saurait gré de communiquer cette note à tous les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine, en leur faisant part de la requête du Gouvernement libérien relative au soutien de la candidature du Sous-Secrétaire d'Etat, Mlle Brooks. D'autre part, le Gouvernement libérien demande que cette question soit inscrite à l'ordre du jour des prochaines sessions tant du Conseil des Ministres que de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, qui doivent se tenir à Alger en septembre 1968.

Le Département d'Etat de la République du Libéria saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine l'assurance de sa très haute considération.

Le 23 mai 1968.

CURRICULUM VITAE

de Mlle ANGIE E. BROOKS

- NOM : - Angie E. BROOKS
- NATIONALITE : - Libérienne
- CONFESSION CHRETIENNE : - Baptiste
- ETUDES :
- Licenciée ès-lettre, Université de Shaw, Raleigh, North Carolina, E.U.A.
 - Licenciée en droit, Université de Wisconsin, Madison, Wisconsin, E.U.A.
 - Magister ès-sciences, Science politique et relations internationales. Université de Wisconsin, Madison, Wisconsin, E.U.A.
 - Etudes post-universitaires en droit international, Université de Londres.
- GRADES HONORIFIQUES :
- Docteur en droit, Université de Howard, Washington, D.C. E.U.A.
 - Docteur en droit Université de Shaw, Raleigh, North Carolina, E.U.A.
 - Docteur en droit civil Université du Libéria
- FONCTION ACTUELLE :
- Ministre adjoint des affaires étrangères du Libéria.
- FONCTIONS ANTERIEURES :
- Procureur général adjoint au Libéria.
 - Professeur de droit, à l'Université du Libéria.
 - Quatrième Vice-Présidente régionale, Fédération internationale des avocates (pour l'Afrique)
 - Présidente de la Fédération internationale des avocates (1964-1967).

- ASSOCIATION DONT ELLE EST MEMBRE - Membre, Association des Avocats Province de Montserrado.
- Avocat à la Cour suprême du Libéria.
 - Vice-Présidente nationale de l'Ecole et du Mouvement politique féminin du Libéria.
 - Membre, Conseil d'Administration de l'Institut Antoinette Tubman.
 - Membre, YWCA, Libéria.
 - Membre, Société Alpha Kappa Mu Honour Society, (Scholastic Merit).
 - Membre, Conseil d'Administration de la Société de la Croix Rouge du Libéria.
 - Anti Bascelus, Eta Beta Chapter, Alpha Kappa Alpha Sorority of Liberia.
 - Présidente, Branche du Libéria de la Fédération Internationale des avocates.
- CONFERENCES INTERNATIONALES :
- Déléguée représentant le Libéria à l'Assemblée générale des Nations Unies (de la neuvième à la vingt-deuxième session membre de la quatrième Commission de Tutelle)
 - Vice-Présidente de la quatrième Commission de Tutelle de l'Assemblée générale des Nations Unies (onzième session).
 - Déléguée représentant le Libéria et déléguée de la Fédération internationale des avocates, à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (Première confédération, Addis-Abéba, Ethiopie, 27 décembre 1958 au 6 janvier 1959).
 - Déléguée auprès de la dixième session de Fédération internationale des avocates, réunie à Los Angeles, Californie, E.U.A., Mexico et Hawai.
 - Représentant du Libéria auprès de la première Commission politique de l'Assemblée générale, 20ème et 21ème sessions.
 - Présidente de la quatrième Commission de Tutelle de l'Assemblée générale (Seizième session).

- Présidente actuelle du Conseil de Tutelle
des Nations Unies.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES :

- Titulaire de nombreuses distinctions
honorifiques de diverses organisations
sociales et religieuses.
- Décorée par onze gouvernements africains,
y compris le Gouvernement libérien, ainsi
que par des gouvernements de pays d'Europe
et d'Amérique Latine.
- Citée à l'ordre du jour par les Chapitres
de New York de l'Alpha Kappa Sorority
pour "promotion des relations humaines".

Addis-Abéba, le 18 juin 1968

N° 261/68

L'Ambassade du Royaume du Maroc présente ses compliments au Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine et a l'honneur de lui communiquer ci-joint la note N° 5/312 du Ministère des Affaires étrangères du Royaume du Maroc et les copies des documents suivants :

- correspondance adressée par le Ministère des Affaires étrangères du Royaume du Maroc à tous les Ministres des Affaires étrangères des Etats africains membres de l'OUA en date du 9 avril 1968,
- Note UN/4241 de la Mission Permanente du Maroc auprès des Nations Unies au Secrétariat Permanent du Groupe Africain aux Nations Unies en date du 16 mai 1968,
- Note UN/4240 de la Mission Permanente du Maroc auprès des Nations Unies aux Missions Permanentes à New York,

relatifs à la candidature de Mr. Taïbi BENHIMA à la Présidence de la 24ème session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

L'Ambassade du Royaume du Maroc saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine les assurances de sa haute considération.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Division Afrique

Rabat, le 7 juin 1968

Classement : OUA
5/312

N O T E

Le Ministère des Affaires étrangères du Royaume du Maroc présente ses compliments au Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine et a l'honneur de lui demander de bien vouloir inscrire officiellement au projet d'ordre du jour de la prochaine session du Conseil des Ministres la candidature du Maroc à la Présidence de la 24ème session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

On voudra bien trouver ci-joint la copie de la correspondance adressée dans ce sens par le Ministère des Affaires étrangères du Royaume du Maroc à tous les Ministres des Affaires étrangères des États africains membres de l'OUA ainsi que les démarches effectuées à New-York par la Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès des Représentations Africaines et du Groupe Africain auprès de l'ONU.

Le Ministère des Affaires étrangères du Royaume du Maroc saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'OUA les assurances de sa très haute considération.

P.J. : 2

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

N° .../NAE

Rabat, le 9 avril 1968

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères
de

Excellence et Cher Ami,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement de SA MAJESTE LE ROI a décidé de présenter la candidature de S.E. Ahmed Taib BENHIMA à la Présidence de la 24ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 1969. Comme le sait Votre Excellence, le tour de l'Afrique à la Présidence de l'Assemblée arrivera en 1969, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Tenant compte des mérites personnels de Monsieur BENHIMA ainsi que de sa grande expérience des problèmes internationaux et de son action ferme et continue en faveur de la paix et de la coopération dans le monde, le Gouvernement de SA MAJESTE LE ROI a estimé sa candidature particulièrement qualifiée pour l'élection à ce haut poste de l'Organisation des Nations Unies.

Pour ces diverses raisons et en considération des relations d'amitié et de fraternité qui existent entre nos deux pays, nous demandons l'appui de Votre Honorable Gouvernement pour que la prochaine Conférence des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de l'Unité Africaine à Alger approuve la présentation de la candidature de Son Excellence Ahmed Taibi BENHIMA à la Présidence de la 24ème session de l'Assemblée générale.

Le Curriculum vitae de Son Excellence Ahmed Taibi BENHIMA est ci-joint.

En remerciant vivement Votre Excellence pour l'attention que vous accorderez à la présente, je vous exprime les assurances de ma très haute considération et de ma profonde amitié.

Le Ministre des Affaires étrangères
Ahmed Laraki

CURRICULUM VITAE

S.E. Monsieur Ahmed Taïbi BENHIMA
Ambassadeur, Représentant Permanent du Maroc
auprès des Nations Unies

S.E. Monsieur BENHIMA est né à SAFI (Maroc) le 13 novembre 1927. Il a fait ses études supérieures en France de 1949 à 1954 : d'abord à Nancy auprès de la Faculté de Droit dont il est Lauréat et ensuite à l'Institut de Sciences Politiques à Paris.

Monsieur BENHIMA participa activement, en sa qualité de Président des Etudiants Marocains de France et comme responsable du mouvement nationaliste, à l'action menée par ce mouvement en France.

En 1957, il est nommé Directeur du Cabinet du Ministre d'Etat chargé des négociations pour l'indépendance et participe comme Secrétaire général de la délégation marocaine pour les négociations de l'indépendance avec la France et l'Espagne (février 1956 à juin 1956).

De juin 1956 à novembre 1956, il est nommé Premier Conseiller à l'Ambassade du Maroc à Paris.

En novembre, il est membre de la première délégation du Maroc aux Nations Unies.

De janvier 1957 à janvier 1959, il est nommé comme Premier Ambassadeur du Maroc à Rome.

De janvier 1959 à août 1961, Monsieur BENHIMA est Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères. A ce titre, il participe à de nombreuses conférences internationales :

- Conférence Constitutive du Groupe de Casablanca,
- Chef de la délégation marocaine à la Deuxième conférence des Etats indépendants d'Afrique à Addis-Abéba,

- Conférence de la Ligue Arabe à Beyrouth en avril 1959,
- Préside la délégation du Maroc à la 14ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies dont il est élu Vice-Président,
- Chef de la délégation marocaine à la Conférence Préparatoire du Non-Alignement au Caire (juin 1961),
- et membre de la délégation marocaine à la Conférence de la Ligue Arabe pour la signature du pacte de défense commune.

Il accomplit également, en sa qualité de Secrétaire général du Ministère, de nombreuses missions au Mali, au Congo, au Ghana, en Tunisie, en Espagne et auprès du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne.

En août 1961, Monsieur BENHIMA est nommé Représentant Permanent du Maroc auprès des Nations Unies, poste qu'il a occupé jusqu'au mois d'août 1964.

A ce titre, il a représenté le Maroc au Conseil de Sécurité de janvier 1963 à août 1964.

En octobre 1963, il est désigné par l'Assemblée générale comme membre de la mission des Nations Unies à Saïgon au moment du conflit religieux.

En juin 1964, il est désigné par le Conseil de Sécurité comme Président de la Commission ad hoc du Conseil lors du conflit entre le Vietnam et le Cambodge.

Il préside la délégation marocaine à la Conférence des Ministres des Affaires étrangères de l'OUA à Dakar en août 1963.

Il participe à la Conférence des Ministres des Affaires étrangères africains de Lagos (février 1964).

Il préside la délégation marocaine à la Conférence Préparatoire de la Deuxième Conférence du non-alignement à Colombe.

Monsieur BENHIMA est nommé Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement Marocain en août 1964, poste qu'il occupe jusqu'en février 1966. A ce titre, il représente le Maroc :

- à toutes les Conférences des Ministres des Affaires étrangères de la Ligue Arabe,
- au Deuxième Sommet Arabe à Alexandrie.
- au Sommet Africain du Caire (septembre 1964),
- à la Conférence du non-alignement au Caire.

Il représente SA MAJESTE LE ROI DU MAROC à la Conférence des Chefs d'Etat Africains à Accra en septembre 1965.

Il préside la délégation marocaine aux Nations Unies à la 19ème et à la 20ème sessions de l'Assemblée générale.

Monsieur BENHIMA est nommé, en février 1966, Ministre, Directeur du Cabinet de SA MAJESTE LE ROI, poste qu'il occupe jusqu'en mars 1967.

A ce titre, il effectue d'importantes missions en Algérie, en Arabie Séoudite, en Turquie et en côte d'Ivoire.

Il préside une importante délégation de Hauts Fonctionnaires et d'hommes d'affaires marocains en Union Soviétique, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie et Roumanie.

Nommé de nouveau, en mars 1967, Délégué Permanent aux Nations Unies, il représente le Maroc à l'ECOSOC et au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud.

UN/4241

La Mission Permanente du Maroc auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat Permanent du Groupe Africain aux Nations Unies et a l'honneur de porter à sa connaissance qu'elle a adressé aujourd'hui à toutes les délégations africaines auprès des Nations Unies une lettre les informant de la décision du Gouvernement marocain de présenter la candidature de S.E. M. AHMED Taibi BENHIMA à la présidence de la 24ème session de l'Assemblée générale, et de la lettre adressée à ce sujet par le Ministre des Affaires étrangères du Maroc, en date du 9 avril 1968, à leurs Excellences les Ministres des Affaires étrangères de tous les Etats africains.

La Mission Permanente du Maroc saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général du Groupe Africain les assurances de sa très haute considération.

New-York, le 16 mai 1968

Secrétariat Permanent
du Groupe Africain
aux Nations Unies
New-York.

La Mission Permanente du Maroc auprès des Nations Unies présente ses compliments à la Mission Permanente de et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement Marocain a décidé de présenter la candidature de Son Excellence Monsieur Ahmed Taibi BENHIMA, Représentant Permanent du Maroc auprès des Nations Unies, à la Présidence de la 24ème session de l'Assemblée générale.

Le Ministre des Affaires étrangères du Royaume du Maroc a adressé, le 9 avril, une lettre à leurs Excellences les Ministres des Affaires étrangères de tous les pays africains par laquelle le Gouvernement Marocain sollicite l'appui de leurs Gouvernements à cette candidature.

Un Curriculum vitae de S.E. Monsieur BENHIMA est joint à la présente note.

La Mission Permanente du Maroc saisit cette occasion pour renouveler à la Mission Permanente, les assurances de sa très haute considération.

New-York, le 16 mai 1968.

Original : anglais

Ref. XC. 1605

Ministère des Affaires étrangères
B.P. 122
ENTEBBE, Ouganda

31 juillet 1968

Le Ministère des Affaires étrangères de la République de l'Ouganda présente ses compliments au Secrétariat général de l'OUA et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de l'Ouganda a décidé de soumettre la candidature de S.E. l'Hon. Samuel Ngude Odaka, M.P, ministre des affaires étrangères au poste de Président de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies devant se réunir en septembre 1969.

Le Ministère des Affaires étrangères de la République de l'Ouganda, espère donc que les Etats membres de l'OUA seront en mesure de prendre cette candidature en considération avec sympathie et de lui réserver un accueil favorable. Le Ministère des Affaires étrangères de la République de l'Ouganda, tenant compte de ceci, a envoyé une note aux gouvernements de tous les Etats membres de l'OUA. Une copie de cette note se trouve ci-jointe pour l'information du Secrétariat général de l'OUA, et en vue de toute action appropriée à prendre par lui. Il serait particulièrement apprécié que la candidature de S.E. l'Hon. Samuel Ngude Odaka, M.P., soit inscrite au point 26 (Election du Président de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies) de l'ordre du jour (document CM 211) de la Onzième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA qui doit se réunir à Alger en septembre 1968.

Le Ministère des Affaires étrangères de la République de l'Ouganda, saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité africaine l'assurance de sa très haute considération,

Secrétariat général
de l'Organisation de l'Unité africaine
B.P. 3243
Addis-Abéba
Ethiopie

Original anglais

Ministère des Affaires Etrangères

B.P. 122

ENTEBBE (Ouganda)

Ref. XC. 1605

Le Ministère des affaires Etrangères de la République de l'Ouganda présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères de et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de l'Ouganda a décidé de soumettre la candidature de S.E. l'Honorable Samuel Ngude ODAKA, M.P., ministre des affaires étrangères, au poste de Président de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui doit se réunir en septembre 1969.

L'on se souviendra que les seuls deux Africains qui aient jamais été élus au poste de Président de l'Assemblée générale des Nations Unies étaient respectivement originaires de l'Afrique du nord (Tunisie) et de l'Afrique de l'ouest (Ghana). C'est pourquoi il convient particulièrement qu'un candidat originaire de l'Afrique de l'est, soit élu à la présidence de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Etant donné les relations fraternelles qui existent entre l'Ouganda et , le Gouvernement de l'Ouganda espère vivement que le Gouvernement de prendra en considération avec sympathie la candidature en question, lui réservera un accueil favorable, et appuiera donc l'élection de l'honorable S.N. Odaka.

Ci-joint le curriculum vitae de S.E. l'honorable S.N. Odaka.

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République de l'Ouganda saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères de l'assurance de sa très haute considération.

Original anglais

Ministère des Affaires Etrangères

B.P. 122

ENTEBEE (Ouganda)

CURRICULUM VITAE

L'Honorable Samuel Ngude ODAKA, M.P.,
 Ministre des Affaires Etrangères du
 Gouvernement de la République de l'Ouganda

-:-:-:-:-:-:-:-

S.E. l'Honorable S.N. Odaka est né à Bukedi, Ouganda oriental, en 1933. Il a fait ses études au "Tororo College" de 1944 à 1945, au "Nabumali High School" de 1946 à 1951, et au "Makerere University College" de 1952 à 1955, d'où il a obtenu le "B.A. degree" de l'Université de Londres.

En 1955, il a travaillé à la compagnie "Standard Vacuum Oil", y occupant un poste exécutif, jusqu'au moment où il a décidé de se consacrer entièrement aux activités politiques. Avant de s'engager pleinement dans les activités politiques, M. Odaka était membre du Conseil d'administration de la Compagnie "Uganda Electricity" de 1959 à 1962, du Conseil Municipal de Kampala de 1957 à 1959, et du Conseil Municipal de Jinfa de 1959 à 1962.

En 1961, il a été élu membre du Conseil législatif, et en 1962, membre du Parlement, représentant l'Uganda People's Congress. En 1962, il a été nommé Secrétaire parlementaire au Ministère des Finances ; en 1963, vice-ministre des Affaires étrangères ; en 1964, Ministre d'Etat aux Affaires étrangères ; et en 1966 Ministre des Affaires étrangères.

En sa qualité de Ministre et membre du Gouvernement de l'Ouganda chargé des Affaires étrangères, M. Odaka a participé à plusieurs conférences internationales dont :

- Les XIX, XX, XXI et XXII sessions de l'Assemblée générale, en tant que chef de la délégation de l'Ouganda ;
- La Conférence de la FAO tenue à Rome en novembre 1963, en tant que chef de la délégation de l'Ouganda ;

- Le Conseil des Ministres de l'OUA tenu à Lagos en février 1964, en tant que membre de la délégation de l'Ouganda ;
- La Conférence des pays non-alignés tenue au Caire en 1964, en tant que membre de la délégation de l'Ouganda ;
- Les Conférences des Premiers Ministres du Commonwealth tenues à Londres en juin 1965 et en septembre 1966, en tant que membre de la délégation de l'Ouganda ;
- La Conférence au sommet de l'OUA, tenue à Addis-Abéba en 1966, en tant que membre de la délégation de l'Ouganda ;
- Les Conférences au sommet des Etats de l'Afrique orientale et centrale, tenues à Nairobi en mars 1966, à Kinshasa en février 1967, à Kampala en décembre 1967 et à Dar-es-Salaam en mai 1968, en tant que membre de la délégation de l'Ouganda
- Les Conférences au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, en tant que membre de la délégation de l'Ouganda ;
- La 13e Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth, en tant que chef de la délégation de l'Ouganda ;
- Les missions de bons offices au Danemark, en Yougoslavie, en Chine, au Japon, à Hongkong, en URSS, en Inde, en Italie, et en République fédérale d'Allemagne en 1965, en tant que membre de la délégation de l'Ouganda ;
- Les missions de bons offices en Italie, au Soudan, en Allemagne, en Grèce, en Turquie, au Liban, en Jordanie et en RAU en 1963, en tant que membre de la délégation de l'Ouganda ;
- La Conférence de solidarité afro-asiatique tenue à Alger en 1965, en tant que chef de la délégation de l'Ouganda ;
- La Conférence au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA tenue à Accra en 1965, en tant que chef de la délégation de l'Ouganda.

L'Honorable S.N. Odaka a fait plusieurs voyages à travers le monde.

L'Honorable S.N. Odaka a été nommé Trésorier de l'Association parlementaire du Commonwealth en 1963-1964, et observateur officiel de l'Ouganda aux pourparlers de paix entre le Nigéria et le Biafra, à Kampala en mai-juin 1968.

L'Honorable S.N. Odaka occupe actuellement le poste de Président du "Miria Oboté Charities Fund", et celui de Gouverneur de la "Milton Oboté Foundation".

L'Honorable S.N. Odaka est l'auteur de plusieurs articles et études sur les relations internationales et les affaires politiques en général.

L'Honorable S.N. Odaka est marié et père de plusieurs enfants.

AMBASSADE DU ROYAUME DU MAROC .

B.P. 337

Addis-Abéba

Addis-Abéba, le 26 juin 1968

L'Ambassade du Royaume du Maroc à Addis-Abéba présente ses compliments au Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine et a l'honneur de lui remettre la note ci-jointe relative à la demande d'inscription de la Révision du Comité de Coordination pour la libération de l'Afrique au projet de l'ordre du jour de la Onzième session du Conseil des Ministres de l'O.U.A.

L'Ambassade du Royaume du Maroc saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine, les assurances de sa haute considération.

Secrétariat général

de l'O.U.A.

Addis-Abéba

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
Division Afrique

N O T E

Le Ministère des Affaires étrangères du Royaume du Maroc présente ses compliments au Secrétariat général administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine et a l'honneur de lui demander de bien vouloir inscrire officiellement au projet d'ordre du jour de la Onzième session du Conseil des Ministres, la révision de la composition du Comité de Coordination pour la libération de l'Afrique.

Le Maroc propose que le statut dudit Comité soit réexaminé en vue de son élargissement, en admettant le principe de la non permanence du mandat de membre.

En effet il y a lieu d'assurer dorénavant un roulement, de manière à ce que chaque Etat membre de l'OUA puisse assumer sa part de responsabilité dans la lutte pour la libération de l'Afrique au sein du Comité.

Le Ministère des Affaires étrangères du Royaume du Maroc prie le Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine de bien vouloir porter le contenu de cette note à la connaissance des Etats membres de l'Organisation.

Le Ministère du Royaume du Maroc saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine les assurances de sa haute considération.



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
SECRETARIAT
P. O. Box 3243**

ADDIS ABABA

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN
SECRETARIAT
B. P. 3243**

CM/211/Rev.1/Add.1

CONSEIL DES MINISTRES
Onzième session ordinaire
Alger - Septembre 1968

DEMANDE DE SUBVENTION

PRESENTÉE PAR LE CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE.



Addis-Abéba, le 15 juillet 1968

N° 265/N/ACE

L'Ambassade de la République Fédérale du Cameroun présente ses compliments au Secrétariat général de l'OUA, et faisant suite à sa note N° 246/N/ACE du 27 juin 1968 a l'honneur de lui transmettre sous ce pli les documents relatifs à la demande de subvention présentée à l'OUA par le Conseil Supérieur des Sports en Afrique.

Dans sa note visée ci-dessus, l'Ambassade faisait savoir au Secrétariat général que le Gouvernement camerounais proposait l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la réunion du Comité consultatif sur les questions budgétaires prévue à Addis-Abéba du 1er au 6 juin 1968 et qui a été remise à plus tard.

Dans le même ordre d'idée, le Gouvernement camerounais propose l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la onzième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA prévue pour septembre prochain à Alger.

L'Ambassade saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général, les assurances de sa haute considération.

Secrétariat général de
l'Organisation de l'Unité Africaine
ADDIS-ABEBA

EEE/IL

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
FEDERALE DU CAMEROUN

EMBASSY OF THE
FEDERAL REPUBLIC OF CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie
Peace - Work - Fatherland

Addis-Abéba, le

N° 246/N/ACE

L'Ambassade de la République Fédérale du Cameroun présente ses compliments au Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine, et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Conseil Supérieur des Sports en Afrique, dont le siège se trouve à Yaoundé (Cameroun) sollicite une subvention de 114.000.000F. CFA. du budget régulier de l'OUA.

Le Gouvernement Camerounais a l'honneur de demander l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Comité Consultatif sur les questions budgétaires de l'O.U.A. pour sa session du 1er au 6 juillet prochain.

L'Ambassade voudrait à cet effet, rappeler au Secrétariat général que le principe des subventions à accorder au Conseil supérieur des Sports en Afrique avait été admis par la 4ème session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Kinshasa en Septembre 1967.

L'Ambassade saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine les assurances de sa haute considération./.

ADDIS-ABEBA, le 27 juin 1968.

SECRETARIAT GENERAL DE L'ORGANISATION

DE L'UNITE AFRICAINE

ADDIS-ABEBA

SUPREME CO'NCIL FOR SPORT IN AFRICA
CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

Yaoundé, le 17 Juin 1968

à Monsieur DIALLO Telli
Secrétaire Général Administratif
de l'O. U. A.

ADDIS-ABEBA (Ethiopie)

N° 682/S.G./68

O B J E T : Demande de subvention 1968.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous communiquer bi-joint un double de la demande de Subvention dont notre Organisation sollicite l'octroi, au titre des années 1968/69, auprès de l'O.U.A.

Cette demande sera introduite, conformément aux dispositions voulues en la matière, par Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères du Cameroun qui en sollicitera l'inscription à l'Ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil des Ministres de l'O.U.A. prévu à Alger.

Comme vous le constaterez, il est fait dans notre requête une allusion voilée aux jours difficiles qui attendent le C.S.S.A. s'il n'est pas porté remède à la situation financière plus que précaire dans laquelle il se débat. Si j'ai eu scrupule à dire les choses aussi nettement dans notre demande officielle, j'en ai moins par contre pour confier, à titre personnel et confidentiel mes appréhensions au Secrétaire Général de l'O.U.A.

Nous avons bien sûr examiné, au cours de notre Assemblée Générale de Lagos, toutes les possibilités offertes pour tenter de remédier par nos propres moyens à nos difficultés de trésorerie : les solutions préconisées, outre qu'elles exigeront de longs délais d'application, m'apparaissent hélas, dans les circonstances actuelles, très aléatoires quant à leur efficacité et à leurs résultats.

Devrons-nous pour autant nous résigner à laisser tomber, faute de moyens, l'institution que nous avons laborieusement mise en place et

à laquelle ont adhéré spontanément la grande majorité des Pays indépendants de notre Continent ? Nombreuses ont été les occasions dans lesquelles, les Délégués ont témoigné que la camaraderie et l'amitié nées sur les terrains de sports constituent, par delà nos particularismes d'ethnies, de langues et de cultures, un facteur particulièrement précieux de compréhension, de fraternité et d'union.

Je me suis consacré personnellement, avec une foi profonde dans les destinées du C.S.S.A., à l'exécution du mandat qui m'a été confié par notre première Assemblée Générale de 1965 et j'estime n'avoir pas le droit aujourd'hui, alors que les nuages obscurissent son avenir, de décevoir ceux qui m'ont fait confiance.

Ce sentiment justifie le pressent appel que je vous adresse dans l'espoir que vous ferez vôtres nos préoccupations et qu'en confirmation de l'intérêt que vous n'avez cessé de témoigner à nos efforts, vous accepterez d'user de votre efficace et bienveillante entremise pour que nous soient accordés par le Conseil des Ministres les ressources indispensables à la poursuite de l'oeuvre entreprise.

Je viens d'apprendre que le Comité Consultatif, budgétaire et financier se réunira à Addis-Abéba du 1er au 6 juillet 1968. Je souhaiterais vivement que vous acceptiez d'y présenter notre requête et de faire en sorte qu'elle soit examinée avec la bienveillance des Membres du Comité.

Au nom de Monsieur le Président HOUBESSA que j'ai entretenu téléphoniquement du contenu de cette lettre, et de tous les sportifs de notre Continent, je vous en remercie très sincèrement d'avance et vous assure, Monsieur le Secrétaire Général, de ma très fraternelle et très haute considération.

signé : J. C. GANGA
Secrétaire Général.-

SUPREME COUNCIL FOR SPORT IN AFRICA
CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

C O P I E

DEMANDE DE SUBVENTION A L'O. U. A
POUR L'ANNEE 1968

L'Assemblée Générale du Conseil Supérieur du Sport en Afrique qui s'est tenue à Lagos du 10 au 13 décembre 1967 a enregistré avec la plus vive satisfaction la décision prise par le Conseil des Ministres de l'O.U.A. au cours de sa réunion de Septembre 1967 à KINSHASA, d'octroyer une aide financière de £ 20.000 au Conseil Supérieur du Sport en Afrique.

Le Secrétariat Général s'acquitte avec empressement de la mission qui lui a été confiée par ladite Assemblée Générale d'exprimer au Conseil des Ministres notre profonde gratitude pour sa bienveillante décision qui représente pour le C.S.S.A., en même temps que le plus précieux encouragement à poursuivre son action, l'assurance que l'O.U.A. ne lui marchandera pas son soutien à l'avenir.

L'aide que vous avez bien voulu nous consentir a été utilisée conformément aux prévisions qui vous ont été communiquées en Septembre 1967, pour la réalisation des projets inscrits à la première tranche de notre programme triennal 1967/1969 à savoir :

1°) Règlement partiel des frais de transfert, de première installation et de fonctionnement de notre Secrétariat Général à son siège définitif à YAOUNDE pour la somme de Frs CFA 2.200.000 ou £ 3.730 environ.

2°) Participation à la préparation et à l'organisation des 2èmes Jeux Africains de BAMAKO pour la somme de Frs CFA 4.000.000 ou £ 6.790 environ.

3°)- Organisation d'un Stage International de formation de cadres de Basket-ball organisé à LIBREVILLE du 16 au 30 mars 1968 pour les dirigeants ressortissants des 7 Pays de notre zone de développement Sportif n° 5 pour une somme de Frs CFA 2.800.000 ou £ 4.745 environ.

4°) Contribution aux dépenses exceptionnelles occasionnées par la réunion extraordinaire du Bureau Exécutif du C.S.S.A. et les dé-

placements de contacts du Secrétaire Général en vue du règlement du problème posé en son temps par la réadmission de l'Afrique du Sud aux Jeux Olympiques, pour la somme de Frs CFA 1.500.000 ou £ 2.545 environ.

5°) En réserve, la somme nécessaire à l'organisation à Bamako en décembre 1968, d'un stage de formation de Cadres à qualification internationale en Athlétisme, en Cyclisme, en Basket-ball, en Foot-ball et en Volley-ball pour les dirigeants ressortissant des 15 Pays membres de nos Zones de développement Sportif 2, 3, 4 et 5 soit une somme de Frs CFA 3.200.000 ou £ 5.415 environ.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous fournir toutes explications et toutes justifications complémentaires qu'il vous plaira de nous demander au sujet de ces dépenses.

Les succès enregistrés jusqu'à présent sont encourageants et nous incitent à poursuivre plus résolument que jamais l'oeuvre entreprise.

Notre optimisme n'est cependant pas exempt de soucis : une impérieuse nécessité s'est dégagée en effet des débats conduits par le Bureau Exécutif et l'Assemblée Générale à propos du projet de budget de l'exercice 1968 : c'est celle de fonder l'action du C.S.S.A. sur des ressources non seulement plus importantes mais encore stables et garanties au moins pour chacune des périodes quadriennales séparant les Jeux Africains.

Il ne saurait être question en effet de mettre au point un programme d'action cohérent et efficace aussi longtemps que nous en serons réduits à compter sur les seules recettes des cotisations des Pays membres dont ces derniers ont grande peine à s'acquitter en raison de leurs faibles ressources au titre de leurs activités sportives.

Par ailleurs le Conseil Supérieur du Sport en Afrique se doit de renoncer progressivement à mendier auprès d'Organisations ou de Pays étrangers à l'Afrique, des subventions qui risquent un jour ou l'autre d'aliéner son indépendance.

De plus, ce genre de subventions outre que leur octroi reste dans tous les cas aléatoire, exigent de longs délais, ce qui n'atténue en rien l'incertitude du lendemain dans laquelle vit le C.S.S.A. quant à ses activités et à la réalisation de ses programmes de structuration, de développement et d'animation du Sport Africain. Faute de ressources

constantes et connues, il nous est impossible en particulier de procéder aux planifications indispensables touchant

1°) La réalisation d'un programme cohérent de formation de Cadres,

2°) Les modalités d'aide aux structures régionales que constituent les Zones de Développement Sportif mises en place au nombre de 8 sur tout le Continent par l'Assemblée Générale et dont l'activité décentralisée favorise le rapprochement entre sportifs de Pays voisins en même temps qu'elle préconise une régionalisation du Sport qui donnera une meilleure assise et davantage de retentissement aux compétitions à organiser au niveau Continental,

3°) Les modalités d'aide et de soutien financier et matériel aux Confédérations Sportives Africaines qui, dans chaque discipline regroupent à l'échelon de l'Afrique, l'ensemble des Fédérations Sportives Nationales et dont les ressources, à l'exception de l'une d'entre elles, sont pratiquement nulles,

4°) L'action de coordination à mener sur le plan du Continent en vue d'une participation mieux équilibrée et plus représentative de notre potentiel sportif aux Jeux Régionaux, aux Jeux Africains, aux Jeux Olympiques et aux divers Championnats et Coupes du Monde.

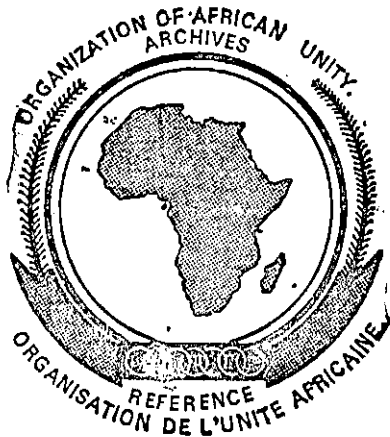
Par ailleurs l'action que nous avons menée contre la ségrégation raciale pratiquée en Sport en Afrique du Sud, action dont les répercussions ont secoué les milieux sportifs mondiaux et nous ont mis en conflit avec le Comité Olympique International, nous oblige à reconsidérer notre comportement à l'égard de certaines Instances Sportives Internationales et nous privera sans doute des subventions que nous pouvions espérer recevoir d'elles.

C'est pour cela que l'Assemblée Générale du C.S.S.A. qui a regroupé à Lagos les Délégués de 25 Pays membres, a préconisé l'appel à l'OUA en laquelle elle met tout son espoir en raison de la contribution que les activités de notre Organisation, par leur valeur éducative et l'étendue de leurs résonnances sociales sur une large couche de la population du Continent, sont en mesure de lui apporter dans la poursuite de ses objectifs propres à savoir l'édification de l'Unité Africaine.

Nous nous adressons donc aujourd'hui à vous non seulement pour solliciter une nouvelle subvention qui nous permettra de poursuivre et de mieux orienter l'action que nous menons en faveur de la Jeunesse Africaine, mais également et surtout pour vous prier de bien vouloir prendre les mesures que vous jugerez adéquates pour que la subvention de l'O.U.A. devienne automatiquement renouvelable et applicable à chacune des tranches d'années séparant l'organisation des Jeux Africains successifs. Votre décision favorable délivrera le C.S.S.A. des incertitudes du lendemain qui paralysent son activité et menacent son efficacité voire même son existence.

Confiant dans votre bienveillante compréhension, le Conseil Supérieur du Sport en Afrique vous exprime ses très vifs remerciements et assure le Conseil des Ministres de l'O.U.A. de notre ferme résolution de poursuivre, en sincère et totale coopération, le combat que nous menons, par le Sport, en faveur de l'Emancipation, de la Fraternité et de l'Unité africaines.

Yaoundé, Juin 1968.



CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

MEMOIRE REDIGE A L'APPUI DE LA DEMANDE DE SUBVENTION
PRESENTEE A L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

A/- Historique

Dans le cadre des décisions prises en Avril 1963, à Dakar, par la Conférence des Ministres de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports des Etats francophones, le Congo-Brazzaville avait été chargé de convoquer, en Février 1964, la Conférence Préparatoire aux Premiers Jeux Africains dont l'Organisation lui avait été confiée.

Les Délégués des 21 Pays représentés jetèrent, dans le cadre des travaux de cette Conférence, les bases d'une structure sportive continentale chargée, sous le nom de "Comité Permanent des Jeux Africains", d'assurer la bonne organisation et la pérennité desdits Jeux.

Au cours de l'Assemblée Générale qui réunit à Brazzaville, en Juillet 1965, les responsables des 27 Pays participant aux Premiers Jeux Africains, il fut décidé de constituer le "Comité Permanent des Sports Africains" qui, outre la mission de contrôler l'organisation des Jeux, se vit confier celle d'étudier les modalités de constitution d'un Organisme supranational chargé d'organiser et de développer les structures et les activités sportives au niveau du Continent.

C'est ainsi que fut créé, au cours de l'Assemblée Générale convoquée à Bamako du 12 au 14 Décembre 1966, le

"CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE"

auquel adhèrent d'ores et déjà 30 Pays de notre Continent.

B/- Buts du Conseil Supérieur du Sport en Afrique

Comme il ressort des clauses correspondantes des Statuts adoptés, les buts du Conseil Supérieur du Sport en Afrique sont essentiellement de structurer, de coordonner et d'animer le Sport Africain pour lui permettre de s'épanouir pleinement dans le respect des Règles de l'Olympisme ainsi que dans l'observation des Règlements des Confédérations Sportives Africaines et des Fédérations Internationales.

C/- Activités et projets immédiats :

Les tâches prioritaires que s'est fixé le Conseil Supérieur du Sport en Afrique dans un programme triennal couvrant la période qui nous sépare des 2èmes Jeux Africains, c'est-à-dire les années 1967, 68 et 69, concernent :

- 1°/- l'installation et le fonctionnement de son Secrétariat Général au siège définitif de l'Organisation, à Yaoundé, en République Fédérale du Cameroun,
- 2°/- la formation des cadres d'officiels, de techniciens et d'entraîneurs qui nous font cruellement défaut,
- 3°/- l'organisation des 2èmes Jeux Africains qui se dérouleront en Décembre 1969 à Bamako et que notre fierté et notre prestige nous commandent d'organiser autant que possible avec nos propres moyens.

D/- Difficultés :

Comme on s'en doute les difficultés financières constituent l'obstacle majeur auquel nous nous heurtons dans la poursuite des objectifs à atteindre.

En effet, le Conseil Supérieur du Sport en Afrique dispose pour l'instant des seules ressources que lui offre le produit de la cotisation annuelle de 300.000 francs à verser par chacun des 30 Pays actuellement membres.

Il lui est donc impossible de réaliser ses projets sans une aide extérieure que, conformément au vœu exprimé par l'Assemblée Générale, nous sollicitons en premier lieu de l'Organisation de l'Unité Africaine, sous la forme d'une subvention annuelle, destinée à couvrir une partie des dépenses qu'entraînera, pour le Conseil Supérieur du Sport en Afrique, l'exécution du programme triennal traduit dans les prévisions budgétaires ci-jointes.

CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

PREVISIONS BUDGETAIRES

pour l'application d'un programme d'activités triennal

(Années 1967, 1968, et 1969)

I.- Frais d'installation et de fonctionnement du Secrétariat Général
(Première installation, Personnel, Fonctionnement administratif, Activités, Voyages etc...) 35.000.000

II.- Formation des Cadres

a/- Dépenses à la charge des Stagiaires
(Frais de voyage) Pour mémoire

b/- Dépenses à la charge du Pays Organisateur
(Organisation matérielle des Stages) Pour mémoire

c/- Dépenses à la charge du Conseil Supérieur :

- Rémunération des cadres enseignants 6.000.000
- Frais de voyage " " 10.000.000
- Frais de nourriture des Stagiaires 32.000.000
- Matériel Pédagogique 4.000.000
- Organisation administrative des Stages 2.000.000

Total 54.000.0000

III.- Contribution aux frais d'organisation des 2èmes Jeux Africains 25.000.000

R E C A P I T U L A T I O N

Poste I : - Installation et Fonctionnement
du Secrétariat Général 35.000.000

Poste II : - Formation des Cadres 54.000.000

Poste III : - Organisation des 2èmes Jeux Africains 25.000.000

Total 114.000.000
=====

REPARTITION ANNUELLE

Compte tenu des priorités (frais de première installation du Secrétariat Général, acquisition des matériels pédagogiques) et de l'échelonnement dans le temps des Stages de Formation selon le programme arrêté la répartition annuelle des dépenses est prévue comme suit :

Exercice 1967	= 64.000.000
Exercice 1968	= 50.000.000
Exercice 1969	= 50.000.000



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
SECRETARIAT
P. O. Box 3243**

ADDIS ABABA

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRIKAINE
SECRETARIAT
B. P. 3243**

CM/211/Rev.1/Add.1

CONSEIL DES MINISTRES
Onzième session ordinaire
Alger - Septembre 1968

DEMANDE DE SUBVENTION

PRESENTÉE PAR LE CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE.

Addis-Abéba, le 15 juillet 1968

N° 265/N/ACE

L'Ambassade de la République Fédérale du Cameroun présente ses compliments au Secrétariat général de l'OUA, et faisant suite à sa note N° 246/N/ACE du 27 juin 1968 a l'honneur de lui transmettre sous ce pli les documents relatifs à la demande de subvention présentée à l'OUA par le Conseil Supérieur des Sports en Afrique.

Dans sa note visée ci-dessus, l'Ambassade faisait savoir au Secrétariat général que le Gouvernement camerounais proposait l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la réunion du Comité consultatif sur les questions budgétaires prévue à Addis-Abéba du 1er au 6 juin 1968 et qui a été remise à plus tard.

Dans le même ordre d'idée, le Gouvernement camerounais propose l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la onzième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA prévue pour septembre prochain à Alger.

L'Ambassade saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général, les assurances de sa haute considération.

Secrétariat général de
l'Organisation de l'Unité Africaine

ADDIS-ABEBA

EEE/II

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
FEDERALE DU CAMEROUN

EMBASSY OF THE
FEDERAL REPUBLIC OF CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie
Peace - Work - Fatherland

Addis-Abéba, le

N° 246/N/ACE

L'Ambassade de la République Fédérale du Cameroun présente ses compliments au Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine, et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Conseil Supérieur des Sports en Afrique, dont le siège se trouve à Yaoundé (Cameroun) sollicite une subvention de 114.000.000F. CFA. du budget régulier de l'OUA.

Le Gouvernement Camerounais a l'honneur de demander l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Comité Consultatif sur les questions budgétaires de l'O.U.A. pour sa session du 1er au 6 juillet prochain.

L'Ambassade voudrait à cet effet, rappeler au Secrétariat général que le principe des subventions à accorder au Conseil supérieur des Sports en Afrique avait été admis par la 4ème session de la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement à Kinshasa en Septembre 1967.

L'Ambassade saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine les assurances de sa haute considération./.

ADDIS-ABEBA, le 27 juin 1968.

SECRETARIAT GENERAL DE L'ORGANISATION
DE L'UNITE AFRICAINE

ADDIS-ABEBA

SUPREME COUNCIL FOR SPORT IN AFRICA
CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

Yaoundé, le 17 Juin 1968

à Monsieur DIALLO Telli
Secrétaire Général Administratif
de l'O. U. A.

ADDIS-ABEBA (Ethiopie)

N° 682/S.G./68

O B J E T : Demande de subvention 1968.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un double de la demande de Subvention dont notre Organisation sollicite l'octroi, au titre des années 1968/69, auprès de l'O.U.A.

Cette demande sera introduite, conformément aux dispositions voulues en la matière, par Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères du Cameroun qui en sollicitera l'inscription à l'Ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil des Ministres de l'O.U.A. prévu à Alger.

Comme vous le constaterez, il est fait dans notre requête une allusion voilée aux jours difficiles qui attendent le C.S.S.A. s'il n'est pas porté remède à la situation financière plus que précaire dans laquelle il se débat. Si j'ai eu scrupule à dire les choses aussi nettement dans notre demande officielle, j'en ai moins par contre pour confier, à titre personnel et confidentiel mes appréhensions au Secrétaire Général de l'OUA.

Nous avons bien sûr examiné, au cours de notre Assemblée Générale de Lagos, toutes les possibilités offertes pour tenter de remédier par nos propres moyens à nos difficultés de trésorerie : les solutions préconisées, outre qu'elles exigeront de longs délais d'application, m'apparaissent hélas, dans les circonstances actuelles, très aléatoires quant à leur efficacité et à leurs résultats.

Devrons-nous pour autant nous résigner à laisser tomber, faute de moyens, l'institution que nous avons laborieusement mise en place et

à laquelle ont adhéré spontanément la grande majorité des Pays indépendants de notre Continent ? Nombreuses ont été les occasions dans lesquelles, les Délégués ont témoigné que la camaraderie et l'amitié nées sur les terrains de sports constituent, par delà nos particularismes d'ethnies, de langues et de cultures, un facteur particulièrement précieux de compréhension, de fraternité et d'union.

Je me suis consacré personnellement, avec une foi profonde dans les destinées du C.S.S.A., à l'exécution du mandat qui m'a été confié par notre première Assemblée Générale de 1965 et j'estime n'avoir pas le droit aujourd'hui, alors que les nuages obscurissent son avenir, de décevoir ceux qui m'ont fait confiance.

Ce sentiment justifie le pressent appel que je vous adresse dans l'espoir que vous ferez vôtres nos préoccupations et qu'en confirmation de l'intérêt que vous n'avez cessé de témoigner à nos efforts, vous accepterez d'user de votre efficace et bienveillante entremise pour que nous soient accordées par le Conseil des Ministres les ressources indispensables à la poursuite de l'oeuvre entreprise.

Je viens d'apprendre que le Comité Consultatif, budgétaire et financier se réunira à Addis-Abéba du 1er au 6 juillet 1968. Je souhaiterais vivement que vous acceptiez d'y présenter notre requête et de faire en sorte qu'elle soit examinée avec la bienveillance des Membres du Comité.

Au nom de Monsieur le Président HO BESSA que j'ai entretenu téléphoniquement du contenu de cette lettre, et de tous les sportifs de notre Continent, je vous en remercie très sincèrement d'avance et vous assure, Monsieur le Secrétaire Général, de ma très fraternelle et très haute considération.

signé : J. C. G A N G A

Secrétaire Général.-

SUPREME COUNCIL FOR SPORT IN AFRICA
CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

COPIE

DEMANDE DE SUBVENTION A L'O. U. A
POUR L'ANNEE 1968

L'Assemblée Générale du Conseil Supérieur du Sport en Afrique qui s'est tenue à Lagos du 10 au 13 décembre 1967 a enregistré avec la plus vive satisfaction la décision prise par le Conseil des Ministres de l'O.U.A. au cours de sa réunion de Septembre 1967 à KINSHASA, d'octroyer une aide financière de £ 20.000 au Conseil Supérieur du Sport en Afrique.

Le Secrétariat Général s'acquitte avec empressement de la mission qui lui a été confiée par ladite Assemblée Générale d'exprimer au Conseil des Ministres notre profonde gratitude pour sa bienveillante décision qui représente pour le C.S.S.A., en même temps que le plus précieux encouragement à poursuivre son action, l'assurance que l'O.U.A. ne lui marchandera pas son soutien à l'avenir.

L'aide que vous avez bien voulu nous consentir a été utilisée conformément aux prévisions qui vous ont été communiquées en Septembre 1967, pour la réalisation des projets inscrits à la première tranche de notre programme triennal 1967/1969 à savoir :

1°) Règlement partiel des frais de transfert, de première installation et de fonctionnement de notre Secrétariat Général à son siège définitif à YAOUNDE pour la somme de Frs CFA 2.200.000 ou £ 3.730 environ.

2°) Participation à la préparation et à l'organisation des 2èmes Jeux Africains de BAMAKO pour la somme de Frs CFA 4.000.000 ou £ 6.790 environ.

3°) - Organisation d'un Stage International de formation de cadres de Basket-ball organisé à LIBREVILLE du 16 au 30 mars 1968 pour les dirigeants ressortissants des 7 Pays de notre zone de développement Sportif n° 5 pour une somme de Frs CFA 2.800.000 ou £ 4.745 environ.

4°) Contribution aux dépenses exceptionnelles occasionnées par la réunion extraordinaire du Bureau Exécutif du C.S.S.A. et les dé-

placements de contacts du Secrétaire Général en vue du règlement du problème posé en son temps par la réadmission de l'Afrique du Sud aux Jeux Olympiques, pour la somme de Frs CFA 1.500.000 ou £ 2.545 environ.

5°) En réserve, la somme nécessaire à l'organisation à Bamako en décembre 1968, d'un stage de formation de Cadres à qualification internationale en Athlétisme, en Cyclisme, en Basket-ball, en Foot-ball et en Volley-ball pour les dirigeants ressortissant des 15 Pays membres de nos Zones de développement Sportif 2, 3, 4 et 5 soit une somme de Frs CFA 3.200.000 ou £ 5.415 environ.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous fournir toutes explications et toutes justifications complémentaires qu'il vous plaira de nous demander au sujet de ces dépenses.

Les succès enregistrés jusqu'à présent sont encourageants et nous incitent à poursuivre plus résolument que jamais l'oeuvre entreprise.

Notre optimisme n'est cependant pas exempt de soucis : une impérieuse nécessité s'est dégagée en effet des débats conduits par le Bureau Exécutif et l'Assemblée Générale à propos du projet de budget de l'exercice 1968 : c'est celle de fonder l'action du C.S.S.A. sur des ressources non seulement plus importantes mais encore stables et garanties au moins pour chacune des périodes quadriennales séparant les Jeux Africains.

Il ne saurait être question en effet de mettre au point un programme d'action cohérent et efficace aussi longtemps que nous en serons réduits à compter sur les seules recettes des cotisations des Pays membres dont ces derniers ont grande peine à s'acquitter en raison de leurs faibles ressources au titre de leurs activités sportives.

Par ailleurs le Conseil Supérieur du Sport en Afrique se doit de renoncer progressivement à mendier auprès d'Organisations ou de Pays étrangers à l'Afrique, des subventions qui risquent un jour ou l'autre d'aliéner son indépendance.

De plus, ce genre de subventions outre que leur octroi reste dans tous les cas aléatoire, exigent de longs délais, ce qui n'atténue en rien l'incertitude du lendemain dans laquelle vit le C.S.S.A. quant à ses activités et à la réalisation de ses programmes de structuration, de développement et d'animation du Sport Africain. Faute de ressources

constantes et connues, il nous est impossible en particulier de procéder aux planifications indispensables touchant

1°) La réalisation d'un programme cohérent de formation de Cadres,

2°) Les modalités d'aide aux structures régionales que constituent les Zones de Développement Sportif mises en place au nombre de 8 sur tout le Continent par l'Assemblée Générale et dont l'activité décentralisée favorise le rapprochement entre sportifs de Pays voisins en même temps qu'elle préconise une régionalisation du Sport qui donnera une meilleure assise et davantage de retentissement aux compétitions à organiser au niveau Continental,

3°) Les modalités d'aide et de soutien financier et matériel aux Confédérations Sportives Africaines qui, dans chaque discipline regroupent à l'échelon de l'Afrique, l'ensemble des Fédérations Sportives Nationales et dont les ressources, à l'exception de l'une d'entre elles, sont pratiquement nulles,

4°) L'action de coordination à mener sur le plan du Continent en vue d'une participation mieux équilibrée et plus représentative de notre potentiel sportif aux Jeux Régionaux, aux Jeux Africains, aux Jeux Olympiques et aux divers Championnats et Coupes du Monde.

Par ailleurs l'action que nous avons menée contre la ségrégation raciale pratiquée en Sport en Afrique du Sud, action dont les répercussions ont secoué les milieux sportifs mondiaux et nous ont mis en conflit avec le Comité Olympique International, nous oblige à reconsidérer notre comportement à l'égard de certaines Instances Sportives Internationales et nous privera sans doute des subventions que nous pouvions espérer recevoir d'elles.

C'est pour cela que l'Assemblée Générale du C.S.S.A. qui a regroupé à Lagos les Délégués de 25 Pays membres, a préconisé l'appel à l'OUA en laquelle elle met tout son espoir en raison de la contribution que les activités de notre Organisation, par leur valeur éducative et l'étendue de leurs résonnances sociales sur une large couche de la population du Continent, sont en mesure de lui apporter dans la poursuite de ses objectifs propres à savoir l'édification de l'Unité Africaine.

Nous nous adressons donc aujourd'hui à vous non seulement pour solliciter une nouvelle subvention qui nous permettra de poursuivre et de mieux orienter l'action que nous menons en faveur de la Jeunesse Africaine, mais également et surtout pour vous prier de bien vouloir prendre les mesures que vous jugerez adéquates pour que la subvention de l'O.U.A. devienne automatiquement renouvelable et applicable à chacune des tranches d'années séparant l'organisation des Jeux Africains successifs. Votre décision favorable délivrera le C.S.S.A. des incertitudes du lendemain qui paralysent son activité et menacent son efficacité voire même son existence.

Confiant dans votre bienveillante compréhension, le Conseil Supérieur du Sport en Afrique vous exprime ses très vifs remerciements et assure le Conseil des Ministres de l'O.U.A. de notre ferme résolution de poursuivre, en sincère et totale coopération, le combat que nous menons, par le Sport, en faveur de l'Emancipation, de la Fraternité et de l'Unité africaines.

Yaoundé, Juin 1968.

CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

MEMOIRE REDIGE A L'APPUI DE LA DEMANDE DE SUBVENTION
PRESENTEE A L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

A/- Historique

Dans le cadre des décisions prises en Avril 1963, à Dakar, par la Conférence des Ministres de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports des Etats francophones, le Congo-Brazzaville avait été chargé de convoquer, en Février 1964, la Conférence Préparatoire aux Premiers Jeux Africains dont l'Organisation lui avait été confiée.

Les Délégués des 21 Pays représentés jetèrent, dans le cadre des travaux de cette Conférence, les bases d'une structure sportive continentale chargée, sous le nom de "Comité Permanent des Jeux Africains", d'assurer la bonne organisation et la pérennité desdits Jeux.

Au cours de l'Assemblée Générale qui réunit à Brazzaville, en Juillet 1965, les responsables des 27 Pays participant aux Premiers Jeux Africains, il fut décidé de constituer le "Comité Permanent des Sports Africains" qui, outre la mission de contrôler l'organisation des Jeux, se vit confier celle d'étudier les modalités de constitution d'un Organisme supranational chargé d'organiser et de développer les structures et les activités sportives au niveau du Continent.

C'est ainsi que fut créé, au cours de l'Assemblée Générale convoquée à Bamako du 12 au 14 Décembre 1966, le

"CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE"

auquel adhèrent d'ores et déjà 30 Pays de notre Continent.

B/- Buts du Conseil Supérieur du Sport en Afrique

Comme il ressort des clauses correspondantes des Statuts adoptés, les buts du Conseil Supérieur du Sport en Afrique sont essentiellement de structurer, de coordonner et d'animer le Sport Africain pour lui permettre de s'épanouir pleinement dans le respect des Règles de l'Olympisme ainsi que dans l'observation des Règlements des Confédérations Sportives Africaines et des Fédérations Internationales.

C/- Activités et projets immédiats :

Les tâches prioritaires que s'est fixé le Conseil Supérieur du Sport en Afrique dans un programme triennal couvrant la période qui nous sépare des 2èmes Jeux Africains, c'est-à-dire les années 1967, 68 et 69, concernent :

- 1°/- l'installation et le fonctionnement de son Secrétariat Général au siège définitif de l'Organisation, à Yaoundé, en République Fédérale du Cameroun,
- 2°/- la formation des cadres d'officiels, de techniciens et d'entraîneurs qui nous font cruellement défaut,
- 3°/- l'organisation des 2èmes Jeux Africains qui se dérouleront en Décembre 1969 à Bamako et que notre fierté et notre prestige nous commandent d'organiser autant que possible avec nos propres moyens.

D/- Difficultés :

Comme on s'en doute les difficultés financières constituent l'obstacle majeur auquel nous nous heurtons dans la poursuite des objectifs à atteindre.

En effet, le Conseil Supérieur du Sport en Afrique dispose pour l'instant des seules ressources que lui offre le produit de la cotisation annuelle de 300.000 francs à verser par chacun des 30 Pays actuellement membres.

Il lui est donc impossible de réaliser ses projets sans une aide extérieure que, conformément au vœu exprimé par l'Assemblée Générale, nous sollicitons en premier lieu de l'Organisation de l'Unité Africaine, sous la forme d'une subvention annuelle, destinée à couvrir une partie des dépenses qu'entraînera, pour le Conseil Supérieur du Sport en Afrique, l'exécution du programme triennal traduit dans les prévisions budgétaires ci-jointes.

CONSEIL SUPERIEUR DU SPORT EN AFRIQUE

PREVISIONS BUDGETAIRES

pour l'application d'un programme d'activités triennal

(Années 1967, 1968, et 1969)

I.- Frais d'installation et de fonctionnement du Secrétariat Général

(Première installation, Personnel, Fonctionnement administratif, Activités, Voyages etc...) 35.000.000

II.- Formation des Cadres

a/- Dépenses à la charge des Stagiaires
(Frais de voyage) Pour mémoire

b/- Dépenses à la charge du Pays Organisateur
(Organisation matérielle des Stages) Pour mémoire

c/- Dépenses à la charge du Conseil Supérieur :

- Rémunération des cadres enseignants 6.000.000

- Frais de voyage " " 10.000.000

- Frais de nourriture des Stagiaires 32.000.000

- Matériel Pédagogique 4.000.000

- Organisation administrative des Stages 2.000.000

Total 54.000.0000

III.- Contribution aux frais d'organisation des 2èmes Jeux Africains

..... 25.000.000

R E C A P I T U L A T I O N

Poste I : - Installation et Fonctionnement
du Secrétariat Général 35.000.000

Poste II : - Formation des Cadres 54.000.000

Poste III : - Organisation des 2èmes Jeux Africains 25.000.000

Total 114.000.000

REPARTITION ANNUELLE

Compte tenu des priorités (frais de première installation du Secrétariat Général, acquisition des matériels pédagogiques) et de l'échelonnement dans le temps des Stages de Formation selon le programme arrêté la répartition annuelle des dépenses est prévue comme suit :

Exercice 1967	= 64.000.000
Exercice 1968	= 50.000.000
Exercice 1969	= 50.000.000

AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE

AFRICAIN

SECRETARIAT

B. P. 3243

CM/211/Rev.1/Add.2

CONSEIL DES MINISTRES

Onzième session ordinaire,

Alger - Septembre 1968

TENUE D'UNE SECONDE CONFERENCE DES "77"



Dakar, le 29 juillet 1968

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES

N° 7330 CETI/CI

Le Ministre des Affaires Etrangères

à Monsieur le Secrétaire Général

de l'Organisation de l'Unité Africaine
(O. U. A.)

- ADDIS-ABEBA -

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la requête du Gouvernement de la République du Sénégal, relative à l'inscription, à l'ordre du jour provisoire de la Session de l'Organisation dont vous êtes le Secrétaire Général, de la question concernant la tenue d'une seconde conférence des "77".

En effet, après l'échec regrettable de la deuxième conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il paraît opportun de réunir les membres du groupe dit des "77", afin qu'ils puissent à nouveau confronter leurs points de vue en matière de commerce mondial et de développement économique et social. Ils doivent particulièrement faire le bilan des travaux de la CNUCED en Février et Mars 1968 à la Nouvelle Delhi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma haute considération.



signé : KARIM GAYE

**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

SECRETARIAT

B. P. 3243

CM/211/Rev.1/Add.3

CONSEIL DES MINISTRES
Onzième session ordinaire
Alger - Septembre 1968

PROPOSITION TUNISIENNE

RELATIVE AU POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

**PROVISOIRE DE LA CINQUIEME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT.**



ADM 80/1 MG

20 août 1968.

Le Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine présente ses compliments aux Ministères des Affaires étrangères de tous les Etats membres, et a l'honneur de leur communiquer ci-joint une copie de la lettre de l'Ambassade de Tunisie à Addis-Abéba n° 050 en date du 20 août 1968, relative au libellé du point 5 de l'ordre du jour provisoire de la cinquième conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine saisit cette occasion pour renouveler aux Ministères des Affaires étrangères de tous les Etats membres l'assurance de sa très haute considération.

Ministères des Affaires Etrangères
de tous les Etats membres.

AMBASSADE DE TUNISIE

A ADDIS-ABEBA

N° 050

Le 20 Août 1968

Monsieur le Secrétaire général administratif,

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir libeller le point 5 de l'ordre du jour provisoire de la 5ème session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Document CM/211), comme suit :

Examen du conflit nigérian-biafrais

A -- Rapport de la mission de consultation sur le Nigéria

B - Audition des parties en cause

C - Discussion.

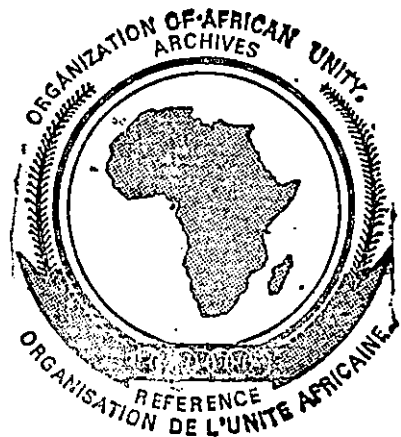
Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le contenu de cette note à la connaissance des Etats membres de l'Organisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général administratif, l'expression de ma haute considération.

L'AMBASSEUR

Monsieur le Secrétaire
général administratif
Organisation de l'Unité Africaine

- ADDIS ABEBA -



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1968-09

Draft agenda for the Eleventh Ordinary Session of the Council of Ministers

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7191>

Downloaded from African Union Common Repository